

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1133/SG/FIN autorisant le versement de la contribution budgétaire aux frais de fonctionnement du Centre d'hébergement du Diocèse de Djibouti (pouponnière) .

n° 69-1133/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
19 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le versement au Centre. d'hébergement du Diocèse de Djibouti (pouponnière), de la somme de deux millions de francs Djibouti (2.000.000 F.D.), au titre de contribution forfaitaire du Territoire, aux frais de fonctionnement de ce Centre, pour l'année 1969. Le mandatement de cette somme sera effectué au profit du compte n° 17215 ouvert à la Banque de l'Indochine au nom des Sœurs Franciscaines de Calais. La dépense qui en résulte est imputable au budget du Service local, exercice 1969,

chapitre 27-1-2.